



Document de séance

B9-0478/2023 }
B9-0479/2023 }
B9-0480/2023 }
B9-0481/2023 }
B9-0482/2023 } RC1

22.11.2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 144, paragraphe 5, et à l'article 132, paragraphe 4, du règlement intérieur

en remplacement des propositions de résolution suivantes:

B9-0478/2023 (Verts/ALE)

B9-0479/2023 (S&D)

B9-0480/2023 (ECR)

B9-0481/2023 (Renew)

B9-0482/2023 (PPE)

sur les dernières attaques contre les femmes et les défenseurs des droits des femmes en Iran, ainsi que sur la détention arbitraire par l'Iran de ressortissants de l'Union
(2023/2979(RSP))

David Lega, Željana Zovko, Michael Gahler, David McAllister, Antonio López-Istúriz White, Miriam Lexmann, Tom Vandenkendelaere, Vladimír Bilčík, Vangelis Meimarakis, Tomáš Zdechovský, Ivan Štefanec, Janina Ochojska, Michaela Šojdrová, Peter Pollák, Jiří Pospíšil, Inese Vaidere
au nom du groupe PPE

RC\1291230FR.docx

PE756.650v01-00 }
PE756.651v01-00 }
PE756.652v01-00 }
PE756.653v01-00 }
PE756.654v01-00 } RC1

Pedro Marques, Isabel Santos, Maria Noichl, Thijs Reuten, Evin Incir
au nom du groupe S&D

Abir Al-Sahlani, Petras Auštrevičius, Izaskun Bilbao Barandica, Dita Charanzová, Bernard Guetta, Svenja Hahn, Ilhan Kyuchyuk, Karin Karlsbro, Jan-Christoph Oetjen, Urmas Paet, Dragoș Pîslaru, Frédérique Ries, María Soraya Rodríguez Ramos, Ramona Strugariu, Dragoș Tudorache, Hilde Vautmans, Emma Wiesner

au nom du groupe Renew

Jakop G. Dalunde, Hannah Neumann

au nom du groupe Verts/ALE

Anna Fotyga, Ryszard Czarnecki, Charlie Weimers, Elżbieta Kruk, Joachim Stanisław Brudziński, Eugen Jurzyca, Anna Zalewska, Hermann Tertsch, Witold Jan Waszczykowski, Bogdan Rzońca, Assita Kanko, Waldemar Tomaszewski, Adam Bielan

au nom du groupe ECR

Cornelia Ernst, Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution du Parlement européen sur les dernières attaques contre les femmes et les défenseurs des droits des femmes en Iran, ainsi que sur la détention arbitraire par l'Iran de ressortissants de l'Union (2023/2979(RSP))

Le Parlement européen,

- vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,
- A. considérant que les femmes, les filles et les défenseurs des droits des femmes qui font preuve de courage en Iran continuent de lutter pour mettre fin aux discriminations systémiques; que les violations généralisées et systématiques des droits fondamentaux des femmes et des filles se poursuivent;
- B. considérant que Nasrin Sotoudeh, lauréate du prix Sakharov 2012, a été arrêtée et battue après avoir assisté aux funérailles d'Armita Geravand, âgée de 16 ans, qui avait été mortellement blessée après s'être opposée à la loi dégradante relative au port du voile obligatoire; que Narges Mohammadi, défenseure des droits des femmes iraniennes, actuellement incarcérée, a remporté le prix Nobel de la paix 2023; que cette année, les prix Nobel de la paix et Sakharov rendent hommage aux femmes iraniennes qui font preuve de courage;
- C. considérant que Johan Floderus, citoyen suédois et fonctionnaire de l'Union européenne, a été emprisonné en Iran et représente un exemple supplémentaire de la diplomatie des otages menée par l'Iran;
- 1. condamne fermement la détérioration continue de la situation des droits de l'homme en Iran ainsi que les assassinats brutaux de femmes perpétrés par les autorités iraniennes, y compris Armita Geravand et Mahsa Jina Amini; demande la remise en liberté immédiate de tous les défenseurs des droits de l'homme et des victimes de détentions arbitraires, y compris Narges Mohammadi, Sepideh Gholian, Golrokh Iraee, Nasrin Javadi et Bahareh Hedayat;
- 2. prie instamment les autorités iraniennes de mettre immédiatement fin à toute discrimination à l'égard des femmes et des filles, y compris aux lois imposant le port du voile; presse les autorités iraniennes de retirer le projet de loi visant à «promouvoir la culture de la chasteté et du hijab» et d'abroger toutes les lois discriminatoires en matière de genre; demande à l'Union de condamner publiquement ce projet de loi;
- 3. condamne fermement le harcèlement judiciaire subi par Nasrin Sotoudeh; dénonce fermement la pratique iranienne de la détention arbitraire, de la suspension des soins médicaux nécessaires, de la violence policière, de la torture et de l'imposition de la peine de mort, ainsi que la hausse alarmante des exécutions;
- 4. prie instamment les autorités iraniennes de permettre à la mission d'enquête des Nations unies en Iran d'avoir un accès total et sans entrave afin de mener des enquêtes indépendantes;

5. encourage vivement le Service européen pour l'action extérieure et les États membres à soutenir les lauréates du prix Sakharov et du prix Nobel en créant un groupe de travail de l'Union et en renforçant le soutien technique en faveur des défenseurs des droits de l'homme; demande instamment aux États membres de faciliter la délivrance de visas et de subventions d'asile et d'urgence aux personnes dans le besoin;
6. condamne la diplomatie des otages menée par l'Iran; insiste pour que l'Union lance une stratégie européenne de lutte contre la diplomatie des otages à l'aide d'un groupe de travail consacré à l'Iran afin de mieux aider les familles des détenus et de prévenir efficacement de nouvelles prises d'otages, notamment en émettant davantage d'avertissements contre les visites en Iran; demande à l'Iran de libérer immédiatement et sans condition Johan Floderus, Ahmadreza Djalali, Nahid Taghavi, Kamran Ghaderi, Jamshid Sharmahd et Massoud Mossaheb;
7. réitère sa demande d'ouvrir des enquêtes pénales sur les crimes commis par les autorités iraniennes en vertu de la compétence universelle, de désigner le Corps des gardiens de la révolution islamique comme une organisation terroriste et de sanctionner les auteurs de violations des droits de l'homme en Iran, y compris le Guide suprême Ali Khamenei, le président Ebrahim Raisi et le procureur général Mohammad Jafar Montazeri;
8. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi qu'à l'Assemblée consultative islamique d'Iran et au bureau du Guide suprême de la République islamique d'Iran.